



Vous êtes une personne à mobilité réduite ?

Découvrez des solutions
pensées pour vos besoins particuliers.



La Macif,
c'est **vous.**

Les solutions Macif pour plus de protection.

Au sein de son réseau d'agences, avec ses conseillers, la Macif veille à l'accueil de tous et à la protection de chacun. Pour ses clients en situation de handicap, elle favorise l'accès à l'information et s'adapte en proposant des modes de communication spécifiques. Dans ses offres et services, elle s'engage pour répondre aux besoins de tous ses clients quelles que soient leurs aptitudes et leur autonomie. Au travers de sa politique handicap, elle agit au quotidien en faveur de l'accessibilité pour offrir le maximum d'autonomie à ceux qui en ont le plus besoin.

VOS AVANTAGES MACIF

La Macif propose des produits et services adaptés à vos besoins.

→ Pour votre fauteuil ⁽¹⁾ :

Aide à l'achat, assurance et aide à la conduite.

- Vous pouvez bénéficier d'une participation à **l'achat** de votre fauteuil roulant à hauteur de **1500 euros par an**, en complément du remboursement du régime obligatoire, avec nos contrats Macif Mutuelle Santé et Garantie Santé ⁽²⁾.
- Votre fauteuil roulant (manuel ou à moteur) est assuré sans surcoût dans le cadre du contrat Habitation « Résidence principale » quelle que soit la formule choisie.
- **Bon à savoir** : Grâce au contrat Habitation, vous pouvez circuler sur la voie publique avec votre fauteuil à moteur : vous êtes couvert par la garantie responsabilité civile obligatoire en cas d'accident causé à autrui. Selon le type de fauteuil, un contrat spécifique peut vous être proposé. Et en cas d'accident entraînant des blessures, vous pouvez être couvert grâce au contrat Garantie Accident.
- Vous pouvez également vous former à la conduite de véhicules adaptés grâce au Ceremh ⁽³⁾.



→ Pour votre véhicule avec notre contrat d'assurance automobile Macif⁽¹⁾ :

- Les **aménagement**s spécifiques (commandes au volant, etc..) de votre véhicule sont assurés **sans surcoût** de cotisation.
- **En cas de panne, d'accident ou de vol**, si vous avez souscrit l'option prêt de véhicule⁽⁴⁾, vous pouvez bénéficier du prêt d'un véhicule adapté sous réserve de disponibilité grâce à Macif Assistance.

Contactez depuis la France au

0 800 774 774

Service & appel
gratuits

- Si nécessaire, des solutions de transport (train, avion...) en fonction de votre situation peuvent également vous être proposées.
- Si votre situation le nécessite, vous pourrez bénéficier dans la mesure des disponibilités, d'hébergements accessibles.

→ Pour louer une voiture :

Vous pouvez bénéficier d'une **réduction chez Europcar** grâce à Macif Avantages⁽⁵⁾ pour louer une voiture adaptée ou une voiture qu'un tiers conduit pour vous.

→ Pour votre chien :

Si vous êtes accompagné(e) d'un **chien d'assistance**, vous pouvez bénéficier, grâce à notre contrat Chien Guide⁽¹⁾ :

- d'une **assurance santé** (maladie ou accident) pour votre chien : prise en charge des frais de soins vétérinaires et/ou chirurgicaux jusqu'à 80% des dépenses engagées et dans la limite d'un plafond de 2000€ par année d'assurance.
- d'un **service d'assistance** à moins de 50kms du domicile :
- Si vous êtes **hospitalisé(e)** ou si vous **décédez**, votre chien peut être transféré en pension animalière et les frais de séjour pris en charge (30 jours maximum).
- Si votre **chien est souffrant** ou suite à un accident à moins de 50km de votre domicile, vous pouvez bénéficier d'un rapatriement de celui-ci à votre domicile. Avec une option, ce service est disponible au-delà de 50km de votre domicile et ce, à la fois pour vous et pour votre chien, et ce quel que soit son âge.

Si votre chien était assuré à la Macif, il peut continuer à l'être même s'il est à la retraite.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.macif.fr/handicap et www.aveclesaidants.fr

Nous contacter :



Plus de 450 points
d'accueil à votre service



Sur Internet
Rendez-vous sur macif.fr



Par téléphone

 **N°Cristal** 09 69 39 49 06

APPEL NON SURTAXE



Les personnes aveugles ou malvoyantes bénéficient de leur courrier en caractères agrandis, braille et audio, sur macif.fr rubrique «**urgence et contact**» ou auprès de **HandiCapZéro** au **0 800 39 39 51**

Service & appel
gratuits



Les personnes sourdes et malentendantes ont un service adapté en LSF, LPC ou Tchat sur macif.fr / rubrique «**urgence et contact**».

Crédits photos : Andriy Popov / Panther Media / GraphicObsession, Wavebreak Media / GraphicObsession.

(1) Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

(2) Le détail des garanties « Véhicules pour handicapés physiques » est présenté ci-dessous selon le type de contrat souscrit :

Contrat Macif Mutuelle Santé : forfait à 100 % BRSS + 1500 €/an, compris pour les niveaux d'équipement 1, 2, 3 et Excellence. Forfait par année civile. La prise en charge s'effectue en complément du Régime obligatoire.

Contrat Garantie Santé (ce contrat n'est plus commercialisé mais reste en vigueur pour les sociétaires déjà détenteurs) : forfait à 100 % BRSS + 1500 €/an quelle que soit la formule souscrite. Forfait par année civile. La prise en charge s'effectue en complément du Régime obligatoire. Régime obligatoire (RO) Régime d'assurance maladie français, communément dénommé « Sécurité sociale », qui intervient obligatoirement avant la mutuelle pour rembourser une part des frais de santé.

(3) Informations sur le site du Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (Ceremh) : <http://www.automobile.ceremh.org/>

(4) La garantie Véhicule de Prêt est proposée en option des formules Economique, Élargie et Protectrice. Elle est incluse dans la formule Confort. Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat souscrit.

(5) Offres soumises à conditions, non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif, hors personnes morales. Renseignez-vous avant toute commande sur le site www.macifavantages.fr et auprès du prestataire concerné sur les dates de validité et conditions de vente respectives.



Les contrats **Garantie Santé**, **Macif Mutuelle Santé** distribués par la Macif sont assurés par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet - 75015 PARIS 15.

Les **prestations d'assistance** des contrats d'assurance auto Macif sont réalisées par IMA ASSURANCES, SA au capital de 157 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort 481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9

Les **offres Macif Avantages** sont proposées par la société **M.A&S**, SAS au capital de 37 000 €, RCS Niort 509 462 636. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM079110011.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Egalis/PMR/01-05/23-N465

